

Cotisations Syndicales

Prélèvements Bancaires Injustifiés

De nombreux collègues nous ont contacté pour se plaindre d'un prélèvement de cotisation syndicale d'une autre organisation à laquelle ils ne sont plus adhérents... Ces collègues l'avaient pourtant avisé, par courrier, de leur démission.

Vous êtes dans cette situation ?

- Vous devez faire une **opposition bancaire**.
- **Ecrire au syndicat concerné en Accusé Réception pour demander la restitution de la somme.**
- **Le syndicat concerné se doit de vous rembourser .**



Faute de remboursement, un recours en justice et une saisine de la CNIL sont possibles.

En effet, après démission d'un syndicat, les coordonnées d'un collègue doivent être supprimées du fichier syndical. (loi informatique et libertés de 1978)

Une telle méthode pour retenir de force des collègues est scandaleuse !